



| | |
|--|---|
| Objectifs de la formation | <ul style="list-style-type: none"> Connaître les règles de conduite et de manœuvres en sécurité Connaître les manœuvres de secours et de dépannage Obtenir le CACES® correspondant |
| Public et prérequis | <ul style="list-style-type: none"> Toute personne appelée à conduire une plateforme élévatrice de personne Maîtrise suffisante de la langue Française pour la compréhension des instructions |
| Durée | <ul style="list-style-type: none"> 3 jours + 1 jour de tests CACES® soit 28 heures 2 jours + 1 jour de tests CACES® soit 21 heures |
| Méthodes et Moyens pédagogiques | <ul style="list-style-type: none"> Vidéo projection de documents. Mise en œuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires Alternance théorie et pratique Remise de documents résumant le contenu de la formation. |
| Validation | <ul style="list-style-type: none"> CACES® : le participant passera les tests théoriques et pratiques conformément à la recommandation R 486 de la CNAM Une attestation de formation nominative |

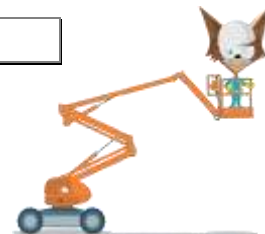
CONTENU

Catégories selon la R 486 de la CNAM

PARTIE THEORIQUE

Sensibilisation à la sécurité :

- L'accident du travail
- Responsabilités (chef d'entreprise – conducteur)
- Prévention des accidents du travail
- Rôles des différentes instances



Textes réglementaires et recommandations CNAM

- Décret n° 98-1084 du 02 décembre 1998
- Arrêté du 02 décembre 1998
- Recommandation R486 de la CNAM

Présentation des différents types d'élévateur de personnel

- Définition
- Classification
- Technologie
- Présentation des organes de sécurité

Notions physiques et mécaniques

- Unités de levage (kg ; tonne ; daN ; kN...)
- Couple et moment de renversement / Notion de stabilité

Règles de conduite et de sécurité

- Respect des règles, mise en position travail de l'appareil
- Vérifications
- Les EPI contre les chutes de hauteur (si mentionné dans la notice d'instructions)
- Consignes de conduite - Consignes de dépannage - Consignes de sauvetage
- Remisage



CONTENU

PARTIE PRATIQUE

Pour toutes les catégories de plateforme élévatrice mobile de personne :

Pour les débutants une prise en main des appareils est nécessaire, réalisations de manœuvres spécifiques afin que le stagiaire s'assure par lui-même des capacités du matériel.

- Contrôle, mise en œuvre et port des EPI contre les chutes de hauteur (si mentionné dans la notice d'instructions)
- Connaissance avec l'appareil et ses différents organes
- Prise de poste et vérifications
- Adéquation PEMP / sol et environnement : étude de la configuration du terrain, évaluation des risques, mise en place de mesures de prévention (balisage)
- Manœuvres diverses à partir du poste de sauvetage
- Manœuvres diverses à partir du poste de dépannage
- Exercices de précision adaptés au type d'appareil mis à disposition

Exercices liés la conduite et à l'application des règles de sécurité en fonction des catégories concernées :

Note : les cases grisées correspondent aux manœuvres concernées par la catégorie

| Exercices spécifiques | Points d'évaluations selon R486A | Cat.1B | Cat.3B |
|--|----------------------------------|--------|--------|
| Mise en place conduite et manœuvres | 4/5/6 | | |
| Conduite et manœuvres | 7/8 | | |
| Fin de poste maintenance | 9 | | |
| Si option : Chargement/déchargement sur un porte-engins/préparation transport/préparation arrimage | 1/2/3/4 | | |

Remarques :

L'aptitude médicale au poste de conducteur doit être vérifiée avant délivrance de l'autorisation de conduite- point « a » de l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998

Suivant le point « C » de l'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 1998, le conducteur devra avant la délivrance de l'autorisation de conduite : connaître les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté.

Nota : Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité, de gants de travail, d'un casque avec jugulaire et d'un harnais de sécurité avec longe.